



Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 15 septembre 2020

Droit de préemption urbain :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

- * YC 221, 1456 m2, sise 13 ter, rue du Dolmen appartenant à Mr et Mme TRIBALLEAU Bernard
 - * C 1352 et C 1402, 461 m2, sise 15, rue du Monastère appartenant aux conjoints TESSIER
 - * C 919 et C 920, 2310 m2, sise 14, rue des Pohardières appartenant à Mr BERTIN Damien
 - * YC 75, 1895 m2, sise 26, rue de la Forêt appartenant à Mr CHAPRON Fabrice
 - * YA 148, 646 m2, sise rue du Champs du Breil, appartenant à Mr et Mme CHAUVIN Didier.
- Rattachement de 2 DPU à la séance du 2 juillet 2020, parcelles
- * C 1737-1772-1774-1776-652, 385 m2, 2 Impasse des Tilleuls appartenant à Mr MEDARD Patrick
 - * YC 257, 2384 m2, 32 bis rue de la Forêt appartenant à Mme RAIMBAUD Marthe épouse BERTIN

COMMISSION DES IMPOTS

Le conseil municipal dresse une liste de 24 contribuables dont 12 seulement seront retenus par les Impôts en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

REVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du PLU en définissant les modalités de concertation des habitants, des associations locales et autres personnes concernées. Les objectifs de cette révision sont :

- Intégrer au sein du PLU les dispositions contenues dans les documents supra-communautaires de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (SCOT...) et les documents supra-communaux.
- Mettre en conformité le PLU avec les dispositions des lois Grenelle et ALUR notamment.
- Favoriser le maintien et le développement des activités commerciales, artisanales et de services afin de répondre aux besoins de la population, notamment en termes de proximité.
- Prendre en compte les nouvelles mobilités en favorisant les modes de déplacement doux.
- Actualiser et adapter le zonage et le règlement.
- Maintenir le tissu agricole, préserver les surfaces d'exploitation.
- Encourager le potentiel touristique de la commune.
- Intégrer les besoins nouveaux, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti classé et de proximité ainsi que les espaces naturels

Dans un premier temps, une consultation va être lancée pour charger un bureau d'étude pluridisciplinaire pour la réalisation de ce document qui deviendra exécutoire sous un délai approximatif de 2 ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL

- Désignation de Mme GUÉRIN Marie-Pierre pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et en tant que suppléante à la commission intercommunale des impôts directs

- Approbation des statuts de la CC Châteaubriant Derval avec la suppression de la compétence facultative intitulée « transports collectifs » remplacée par « autorité organisatrice de la mobilité » portant sur :

- les services réguliers de transport publics de personnes,
- les services à la demande de transport public de personnes,

- les services de transport scolaire
- les services relatifs aux mobilités actives
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur
- les services de mobilité solidaire

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de candidature afin d'être accompagné par le Département dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires action « cœur de bourg/cœur de ville ». Il s'agit de s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification du cœur de bourg, formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du cœur de bourg mise en œuvre. Le taux maximal de subvention est, pour la commune, de 50 %.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2020

Participation communale de 267.67 € au profit du Conseil Départemental dans le cadre du FSL afin de soutenir des aides aux plus fragiles des concitoyens.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs du service administratif est modifié comme suit, suite à la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

- 1 poste de rédacteur – catégorie B– temps complet.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – catégorie C – temps complet.

MARCHES - TRAVAUX DE VOIRIE ET EAUX PLUVIALES

Passations de marchés avec :

- l'entreprise SAUVAGER de CHATEAUBRIANT pour la réalisation des travaux de PAVC consistant au rechargement de chaussée route de la Justice et la réfection du ralentisseur route d'Abbaretz d'un montant de 13.235,00 € H.T
- l'entreprise PECOT de SAINT JULIEN DE VOUVANTES pour créer un bassin de rétention qui collectera les eaux pluviales de la rue de l'Orée du bois lors de fortes pluies et d'importants orages d'un montant de travaux de 12.612,50 € H.T

DIVERS

Désignation de Mr Michel BERTRAND à la commission de la liste électorale, pris dans l'ordre du tableau municipal

Communication de la liste des différents noms proposés par le conseil d'école pour la dénomination de l'Ecole publique : en réflexion

Point sur la rentrée scolaire :

Effectif dans les écoles :

- Ecole publique : 121 élèves
- Ecole privée : 88 élèves

Cantine/périscolaire :

En raison de l'état d'urgence sanitaire, les élèves des écoles sont séparés pour la cantine et l'accueil périscolaire.

Cantine : environ 120 élèves déjeunent à la cantine

Accueil périscolaire : une moyenne de 20 à 30 enfants fréquentent la périscolaire le matin et de 25 à 30 l'après midi.

Après l'accord de la CAF, l'ouverture de l'accueil se fera à partir de 7 h 15 à compter du 1^{er} octobre 2020 avec une facturation au ¼ d'heure.

Matérialisation de stationnement :

- « arrêt minute » devant l'Aquarius
- 2 places réservées aux usagers des commerces sur la place de l'église en face du salon de coiffure.

Validation d'un éventuel concert dans l'église

Prochaine réunion du conseil municipal : le 20 octobre 2020 à 19 h 30.

Affiché le 22 septembre 2020

Le Maire,

Marie-Pierre GUERIN

